



PRÉFET DU CHER



**Direction départementale
des Territoires**

**Service Environnement
et Risques**

Bourges, le **28 OCT. 2019**

**Sandrine NOUGIER
DREAL Centre Val de Loire
SEIR
BISSI**

Dossier suivi par : Florence POUPLARD

 : 02 34 34 61 31
 : 02 34 34 63 04
 : ddt-ser@cher.gouv.fr

Nos Réf : AEU 2019-07

Objet : Consultation sur le dossier d'autorisation environnemental unique pour l'installation d'un parc éolien « Les Grands Pâturaux » sur les communes de MARAY (41) et GENOUILLY (18)

Par message transmis par l'application ANAE, le 10 octobre 2019, vous avez sollicité l'avis de mon service sur les compléments apportés au projet cité en objet.

Les remarques concernant les zones humides ont été correctement prises en compte et la compensation se fait au double de la surface et à fonctionnalité supérieure.

La réponse à la demande d'une meilleure prise en compte du busard Cendré se résume à un développement du chapitre lui étant consacré dans le rapport. Pour autant, la réflexion autour de cette espèce ne semble pas avoir été réellement approfondie : les tableaux de mortalité montrent un risque accru de collision pour cette espèce qui appartient à la liste des espèces ayant motivé la création d'une ZPS. Le risque des impacts suite à l'implantation d'un parc éolien au sein de ce site Natura 2000 « oiseaux », ne peut être nul pour cette espèce et le risque doit être mieux évalué.

Le chef du service Environnement et Risques


Luc FLEUREAU